



Refus changement de statut à cause du salaire

Par **recourmelun**, le **05/10/2014** à **21:24**

Bonjour,

je viens de recevoir un refus d'une demande de changement de statut étudiant à salarié d'un marocain.

Motif : conditions de rémunération est insuffisantes (2500euros sur 39h), j'ai modifié mon contrat de travail avec mon employeur, pour q'il repende au salaire indiqué sur la lettre du refus envoyée par la DIRECCTE (2860euros sur 39h), mon employeur a fait un recours gracieux au-pré de la DIRECCTE avec le nouveau contrat et une lettre explicatif, cella fait 10 jours et j'ai pas encore de repense, sachant q'il me reste que 2 semaines pour la fin de ma carte de séjour étudiant.

est-ce que vous pensez q'un simple recours gracieux au-pré de la DIRECCTE ça suffira ou il me faut faire un recours au-pré du tribunal ?

n'hésitez pas de m'indiquer d'autres pistes si possible...

je vous serai très reconnaissant de vos conseils et votre aide.

merci d'avance,